

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2144

présenté par
Mme Dominique David et Mme Bergé

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	+1 000 000	0	+1 000 000
Création	+1 000 000	0	+1 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	0	0	0
TOTAUX	+1 000 000	+1 000 000	+1 000 000	+1 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fonds d'urgence pour le spectacle vivant a été mis en place au plus fort de la crise afin d'éviter les licenciements, et de préserver les entreprises de spectacles, notamment les plus fragiles en prenant en compte la situation exceptionnelle de théâtres, d'entrepreneurs de spectacles et de compagnies confrontés aux interdictions administratives.

Les aides du FUSV sont un complément utile et indispensable aux aides publiques de droit commun. L'Etat a financé le FUSV à hauteur de 5 millions d'euros pour une enveloppe totale qui s'élève à 6,8 millions d'euros. C'est un effort considérable qu'il nous faut saluer.

Le dispositif initial a d'ailleurs été prévu pour couvrir une période de 10 semaines correspondant au début de la crise. Cela dit il apparaît désormais essentiel de renforcer ce dispositif pour s'assurer qu'il soit prolongé jusqu'à la réouverture effective des théâtres privés afin qu'à la période difficile que nous venons de traverser ne s'ajoute pas une période plus difficile encore où les théâtres se verront toujours privés de ressources et où le soutien de l'état se sera tari.

« Cet amendement propose une augmentation d'1 million d'euros des crédits alloués à l'action « 01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » du programme 131 en réduisant d'autant les crédits de l'action « 04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales » du programme 175 « Patrimoine » »